

Vendredi 10 avril  
Diapo 2 sur FIA

Indo



1/ S'ou chère comme article de presse "E-commerce: la taxe sur les petits colis est entrée en vigueur" publié le 2 mars 2026 par Comar Kelling-Meyer.

2/ Résumé: La France est le pays concerné par cette mesure mais également la Grande-Bretagne, la République, la Réunion et Monaco est concernées par cela. Cette taxe est une mesure nationale transmise en attendant un dispositif harmonisé au niveau de l'Union européenne prévu pour fin 2026. En résumé plusieurs buts recherchés à travers cette article:

- le financement qui rapportera 2500 millions € pour renforcer les contrôles douaniers face à l'explosion des flux

- la régulation pour lutter contre la "subversion" de produits à bas prix (contret de mauvaise qualité ou dangereuse) issus de la fast-fashion

- l'équité économique pour réduire l'avantage concurrentiel délégal des plateformes extra-européennes vis-à-vis des commerçants locaux.

Les acteurs concernés par les petits colis sont les plateformes de e-commerce hors UE principalement les géants américains tel que Shein, Temu et AliExpress. Les services douaniers ont également les acteurs

concernes peu car ils sont classés de la  
pourcentage et des centaines. Nous n'oublions pas  
que les consommateurs sont concernés parce que  
c'est eux qui subissent indirectement le coût via la  
hausse des prix de vente ou les frais de livraison

Voici mon prompt que j'ai écrit à Gemini l'IA de Google, désolée j'ai oublié de l'écrire sur la copie:

“Trouvez un article de presse qui présente la taxe sur les petits colis et Résumez brièvement les buts, les acteurs concernés ainsi que le pays par l'instauration de cette taxe. Indiquez la source de votre article ainsi que la date de publication”

L'article est "Tout savoir sur la taxe sur les petits colis" publié le 21 oct 2016 par le ministère de l'économie

La taxe sur les petits colis, mise en place en France le 1<sup>er</sup> mai 2016, elle a pour objectif de limiter la concurrence des plateformes d'e-commerce étrangères, à encourager des activités plus responsables et à limiter les importations de produits non marchés. Elle s'applique aux colis d'une valeur inférieure à 150€ provenant de pays hors Union européenne et destinés à la France métropolitaine, Afrique et certains territoires d'Outre-mer (Guyane, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon). Son montant est fixé à 2€ par article en plus de la TVA et des autres frais. Cette taxe est officiellement payée par les vendeurs ou la plateforme en ligne, mais elle peut être répercutée sur le consommateur. La taxe est temporaire et devrait être remplacée par un dispositif similaire à l'effet européen courant 2026.



### TRAVAIL DE Recherche Economique et Sociale

Trouvez un article de presse qui présente la taxe sur les petits colis.

Résumez brièvement les buts, les objectifs concernant ainsi que les pays qui l'instaurent de cette taxe.

Indiquez la source de votre article ainsi que la date de publication, l'article est annexé avec votre résumé.

### DEFINITIONS

I. Projet: Pour la mise en place d'un résumé simple sur l'article 82 de la loi de finances pour 2026 concernant la taxe sur les petits colis qui instaurant les buts de cette taxe.

### II. Résumé

L'article 82 de la loi des finances pour 2026 prévoit la création d'une taxe sur les

petits colis des faible valeur commercialisés sur des sites étrangers.

Le but de cette taxe est de limiter la concurrence des produits étrangers vendus à bas prix et de protéger les commerces français.

Elle permet à l'état de percevoir des nouvelles recettes fiscales.

Les acteurs concernés sont :

L'état, les entreprises qui vendent en ligne les commerçants français et les consommateurs qui achètent ces produits.

Les effets attendus sur le pays sont une augmentation du prix des petits colis, ce qui peut entraîner une perte des achats venant de l'étranger.

ARTICLE 82 de la loi de finances Pour 2026 Création d'une taxe sur les petits colis

Source : Google Site officiel Service public.fr  
Date : Février 2026